



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

de l'Association L'Arche à Strasbourg

Samedi 8 juin 2024

Les membres de l'Association de L'Arche à Strasbourg se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 8 juin à 10 h, au 2-4 place Andrée Viollis à Strasbourg.

André Lefèvre, président de l'Association, accueille les participants et ouvre la séance.

L'association compte aujourd'hui 189 adhérents, soit 162 membres actifs et 27 membres associés. Le quorum (25 %) est atteint avec 78 membres actifs représentés, soit 31 présents et 47 pouvoirs.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2023.

Ce document n'appelant pas de remarques,

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2023 est approuvé.

2. Rapport d'activités 2023

Le rapport complet a été diffusé sur le site de L'Arche à Strasbourg.

Sa présentation à l'assemblée est introduite par Tobias Gerken, et complétée par deux habitants de chaque maison qui présentent quelques faits marquants de l'année écoulée et les axes essentiels du Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP) qu'ils ont élaboré ensemble.

Zhanna Petrukovich évoque ensuite quelques évolutions notables dans le domaine des ressources humaines, portant sur le temps de travail, les rémunérations, et l'accueil d'apprentis et de stagiaires en formation, pour lesquels nous sommes très sollicités.

François Petit-Ruppert revient sur quelques chantiers tels que l'actualisation des missions du SAD (qui devient « Service Autonomie à Domicile »), les PVSP, ou le guide repère pour l'accompagnement de la Vie Intime, Affective et Sexuelle (VIAS).

Pauline Dejoie présente un état des lieux de l'activité des Pot'irons, dont la fréquentation a augmenté en 2023, avec des rendez-vous tels que les apéros écolos organisés avec l'association Eden, ou le café philo animé par Mathilde Rouland.

Enfin, Esther Leblond et Claudine Pabst, membres du conseil d'administration, ont animé bénévolement des rencontres avec les maisons autour de la vie spirituelle, qu'elles accompagnent avec Christian Baltzinger.

Tobias remercie les équipes et conclut cette présentation en relevant également les rencontres organisées en 2023 avec les familles pour échanger sur toutes ces questions.

Sur proposition du président :

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport d'activité par le Directeur et son équipe, approuve le rapport d'activité relatif à l'exercice 2023.

3. Rapport financier 2023 et rapports du commissaire aux comptes

Pierre Speich, trésorier, présente son rapport financier :

Les comptes 2023 de l'Arche à Strasbourg se soldent par des charges et des produits globalement équilibrés, autour de 1.150.000 €.

Du côté des charges, l'essentiel des dépenses est constitué par les frais de personnel pour un coût total de 654.000 €. L'effectif comprenait de 18 à 21 salariés et de 6 à 8 jeunes stagiaires ou volontaires associatifs.

Autre dépense importante : les loyers, charges et coûts d'entretien des maisons et de l'Espace Rencontre des Potirons (216.000 €). Les loyers facturés par les propriétaires des 3 maisons ont connu une hausse importante en 2023, puisqu'ils sont liés aux taux bancaires (mais le risque financier est provisionné).

Du côté des produits, la recette la plus importante, et ceci depuis l'ouverture de l'Arche à Strasbourg, est la Prestation de Compensation du Handicap (565.000 €), en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Autres recettes importantes : les subventions publiques, pour un total de 234.000 €. Les pouvoirs publics (État, CeA) nous ont fortement soutenus en 2023.

Les comptes 2023 affichent un résultat proche de l'équilibre, avec un déficit de – 2.348,34 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat en report à nouveau.

A la suite de ce rapport, le débat est ouvert :

En réponse à une question de Martine Florence, il est précisé que chaque maisonnée compte 3 salariés accompagnants, un au titre de l'Aide à la Vie Partagée et deux au titre du Service Autonomie à Domicile. A la question posée ensuite par Claire Pauly de savoir si ce ratio pourra être maintenu dans la durée, il est répondu que nous ne disposons pas de garantie dans ce domaine.

Une précision est également apportée sur les loyers que nous payons à nos bailleurs sociaux. Ces loyers couvrant les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts, ceux-ci sont tributaires du taux du livret A, qui a fortement augmenté ces dernières années. Mais cette variation est couverte par une provision pour risques financiers, constituée de 2017 à 2022.

Rapport du commissaire aux comptes

En l'absence de Monsieur Merck, excusé, le président donne lecture de l'opinion du commissaire aux comptes, qui certifie les comptes 2023 sans réserve.

A la suite de cette présentation,

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation en report à nouveau des résultats de l'exercice 2023 :

- 57.384,08 € pour l'habitat
- + 39.819,64 € pour le Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile
- + 11.080,67 € pour le projet GEM
- + 4.135,43 € pour la vie associative

4. Rapport moral

André Lefèvre présente son rapport moral :

L'année dernière déjà, nous relevions certaines évolutions dans les modalités de vie partagée, à L'Arche à Strasbourg comme dans d'autres communautés de L'Arche.

Ces évolutions reflètent un mouvement de la société qui touche de nombreux acteurs :

- *les personnes accompagnées d'abord, qui revendiquent (explicitement ou implicitement) un « pouvoir d'agir » qui leur est de mieux en mieux reconnu,*
- *les accompagnants ensuite, qui sont des jeunes professionnels et s'engagent avec nous dans des modalités très différentes de celles du passé,*
- *les pouvoirs publics enfin, qui eux aussi accompagnent le mouvement, avec une volonté d'inclusion tous azimuts et, pour ce qui nous concerne, la transition d'un modèle d'établissement médico-social, vers celui de l'habitat inclusif.*

On peut relire nos travaux de 2023 à travers ce prisme, et les questions que nous nous sommes posés pour accompagner cette transition :

- *Comment assurer la sécurité nocturne d'habitants qui sont réputés vivre chez eux, et non dans un établissement « réglementé » ?*
- *Comment accompagner la vie affective de ces habitants, respecter leurs souhaits, tout en les protégeant ?*
- *Comment s'assurer d'un bon suivi médical et d'une prise régulière des médicaments pour des habitants qui ne sont pas « pris en charge » mais « accompagnés » dans une vie partagée ?*
- *Quel « code de bonne conduite » faut-il élaborer ensemble pour que le quotidien permette à chacun de vivre harmonieusement, et même de grandir dans sa relation aux autres ?*
- *Et, au-delà du quotidien, quel projet de vie sociale et partagée pour les habitants de chacune de nos maisons ?*
- *Enfin, pour les salariés accompagnants qui pour certains sont aussi des habitants, quelle articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale ?*

Voilà autant de questions sur lesquelles nous avons beaucoup travaillé cette année (et sur lesquelles nous n'aurons sans doute jamais fini de travailler !). Ce « nous » ne désigne pas seulement notre conseil d'administration, mais toutes les parties prenantes que sont les habitants et les équipes, et aussi les familles avec lesquelles nous avons organisé plusieurs rencontres.

Cette transition s'est aussi accompagnée d'un renforcement des ressources humaines qui, on le voit dans les comptes de fin d'année, progressent sensiblement, tant sur le plan des effectifs que des niveaux de rémunération après une révision des grilles de rémunérations recommandées par l'Arche en France.

Tout cela conduit à un modèle économique qui se présente maintenant à l'équilibre et, nous l'espérons, le restera durablement. Mais cet équilibre budgétaire d'ensemble comporte encore quelques sujets de préoccupation puisque les résultats par sections analytiques sont assez disparates, certains parvenant difficilement à l'équilibre (par exemple l'habitat) alors que d'autres sont excédentaires (par exemple le Service Autonomie à Domicile)

Bien entendu, on ne peut conclure ce rapport moral sans évoquer les travaux de la commission « Haddock », débutés en 2023 et achevés le 16 mars 2024. Celle-ci a mené à bien la réflexion et la « vaste consultation » annoncée lors de notre précédente assemblée générale. Cet aboutissement nous conduit à proposer maintenant de nous engager dans une nouvelle étape, celle de l'étude de faisabilité d'un ensemble immobilier à proximité de l'écoquartier Danube, comportant un habitat partagé et des appartements satellites, pour une vie partagée à géométrie variable.

Cette étude sera conduite par un groupe projet dit « Archipel » dont la lettre de mission sera soumise à notre assemblée générale.

L'Arche à Strasbourg franchira encore d'autres étapes en 2024 avec, par exemple, la création de l'association du Groupe d'Entraide Mutuelle et l'expérience de « café des Pot'es ».

Un grand merci à vous, habitants, équipes, bénévoles, qui vous engagez joyeusement avec nous dans cette coconstruction associative !

Ce rapport est ensuite soumis au vote de l'assemblée :

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport moral du Président de L'Arche à Strasbourg, approuve ledit rapport relatif à l'exercice 2023.

5. Quitus au Conseil d'Administration

Sur proposition du président

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration et au Bureau pour leur gestion relative à l'exercice 2023.

6. Désignation du commissaire aux comptes

Le mandat de Madame Bizet (remplacée pour la dernière année par M. Merck) s'achevant cette année, il convient de désigner un nouveau commissaire aux comptes.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale désigne Monsieur Marc Bohrer, domicilié 1d, rue des Frères Lumière à Eckbolsheim, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat de six années, portant sur le contrôle des comptes de 2024 à 2029, et prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2030.

En cas d'empêchement la mission sera assurée par le commissaire aux comptes suppléant : l'Institut Européen d'Audit et de Conseils, domicilié 1c, rue des Frères Lumière à Eckbolsheim, représenté par Monsieur Yves Mack.

7. Compte rendu des travaux de la commission « Haddock » et lettre de mission de la commission « Archipel »

André Lefèvre introduit ce point en relevant que les travaux de la commission « Haddock », annoncés lors de l'assemblée générale de l'année précédente, ont été menés à bien. Il remercie Tobias Gerken et Jean-Pierre Coué qui ont animé ces travaux, et invite ce dernier à en rendre compte.

Jean-Pierre revient sur les journées de coconstruction des 2 septembre 2023 et 16 mars 2024, qui ont réunis à chaque fois près d'une cinquantaine de participants. La première journée a permis de faire ressortir cinq « rêves », et la deuxième de préciser celui autour duquel un consensus s'est dessiné : l'étude de faisabilité d'un ensemble inclusif de logements innovants à proximité de l'écoquartier Danube, regroupant des appartements « satellites » autour d'un lieu de vie modulaire et intergénérationnel. Entre-temps, la commission avait également interviewé de nombreux partenaires et experts, dont les conclusions ont confirmé cette orientation.

A la suite de cette présentation, André Lefèvre introduit la lettre de mission du groupe qui est maintenant invité à mener à bien cette étude. Il a tenu à ce que cette démarche ne soit pas seulement décidée par le Conseil d'Administration mais qu'elle soit également soumise à l'ensemble de nos adhérents au moyen de la lettre de mission qu'il soumet à l'assemblée :

La communauté de L'Arche à Strasbourg a ouvert ses portes en octobre 2017, en s'appuyant à la fois :

- sur une expérience historique de vie communautaire, qui prenait le plus souvent la forme d'une vie partagée à plein temps, au sein d'établissements médico-sociaux,*
- et sur un modèle économique innovant qui lui, ne reposait pas sur un établissement, mais sur un service à domicile « intégré », financé par des PCH mutualisées.*

Aujourd'hui, nos trois maisons sont devenues des « habitats inclusifs », reconnus comme tels par les pouvoirs publics. Ces habitats ont trouvé leur place dans l'écoquartier Danube avec lequel nous partageons la vie des « Pot 'irons ». Les maisons sont conçues pour des personnes célibataires, dont la plupart partagent quotidiennement la vie communautaire : des personnes en situation de handicap, des salariés, et des jeunes en service civique. D'autres partagent cette vie de façon « intermittente » : des salariés vivant à l'extérieur, des étudiants, voire même certains bénévoles. Mais depuis quelques temps, nous sommes sollicités par des habitants, actuels ou potentiels, avec ou sans handicap, qui souhaiteraient vivre de façon plus autonome ou en couple, tout en s'inscrivant dans une vie partagée à géométrie variable.

C'est l'émergence de cette demande qui a conduit notre Conseil d'Administration à proposer une réflexion sur de nouvelles formes d'habitat inclusif, conformément au dernier mandat convenu avec L'Arche en France pour notre association. Le contexte nous a aussi semblé favorable, avec l'apparition du dispositif d'Aide à la Vie Partagée, de la PCH autonomie, de l'appui de pouvoirs publics très soutenant, et de partenaires de l'aménagement urbain et du logement social très favorables.

En concertation avec L'Arche en France et l'équipe de direction, nous avons décidé d'aborder cette réflexion de la façon la plus ouverte, en nous interrogeant d'abord sur notre vision et nos rêves à échéance de 5 ou 10 ans. Une première journée de travail avec une cinquantaine de participants le 2 septembre 2023 a d'abord fait ressortir 5 « rêves ». Sur cette base, nous avons ensuite consulté largement, d'abord au sein de notre association, mais aussi à l'extérieur.

Ces consultations ont fait ressortir une tendance assez nette, confirmant les besoins exprimés ci-dessus : des appartements « satellites », autour d'un lieu de vie modulaire et intergénérationnel.

Une 2^e journée de coconstruction le 16 mars, avec à nouveau une cinquantaine de parties prenantes de notre association, a confirmé ce choix, et précisé les attentes :

- *Un projet situé à proximité du quartier Danube, du tram et des commerces, regroupant des « voisins bienveillants » autour d'un foyer semblable à ceux du passage de la Gosseline*
- *Un ensemble regroupant un nombre assez limité de logements (une vingtaine), pas nécessairement tous dans le même immeuble*
- *Si (par exemple) le foyer occupait 12 logements et les voisins bienveillants 8 logements satellites à proximité, il faudrait aussi pouvoir choisir ces derniers*
- *Ces voisins pourraient réunir des profils diversifiés, y compris des familles (et peut-être même des familles de personnes accompagnées vivant dans le foyer ?)*
- *Ces voisins devraient disposer d'une autonomie suffisante, même si parmi eux certaines personnes en situation de handicap pourraient être accompagnées par L'Arche à Strasbourg afin d'aller vers une vie plus autonome et réunir autant qu'il sera possible les conditions d'une vie d'adulte*
- *Certains de ces voisins pourraient aussi partager un logement en colocation*
- *Les logements devront répondre à des besoins évolutifs, et la montée en charge du projet être progressive*
- *La possibilité pour les habitants d'alterner ou de choisir entre vie communautaire et vie de quartier, en disposant de locaux ou d'espaces (jardins) partagés dont le format reste à définir. A noter que la proximité entre le GEM, les Pot'irons et les bureaux doit être préservée, place Andrée Viollis. Certaines de leurs activités pourront, ponctuellement, être délocalisées auprès de l'ensemble Archipel.*

C'est la réponse à ces attentes que le groupe projet « Archipel » aura pour mission d'étudier, afin d'en examiner la faisabilité dans toutes ses dimensions :

- *Le projet urbanistique et architectural, incluant des logements et des espaces partagés*
- *Le montage locatif financier, juridique et administratif (locations, sous-locations, logements aidés, ...)*
- *Le profil des habitants, les modalités de sélection, d'entrée, et de sortie éventuelle de cet habitat*
- *Les services partagés, l'aide à l'autonomie, la vie sociale partagée*
- *Le modèle économique global, assurant le fonctionnement, avec un calendrier de montée en charge*
- *L'inscription de cet ensemble dans la vie communautaire de L'Arche à Strasbourg*

Le groupe travaillera donc à l'élaboration d'un livrable qui pourra comporter 2 volets principaux :

- *étude de faisabilité et cahier des charges de l'architecture et de la gestion locative*
- *étude de faisabilité et cahier des charges de la vie autonome et partagée*

Les membres du groupe pressentis à ce jour sont les suivants :

- *Jean-Pierre Coué (vice-président de L'Arche à Strasbourg) en tant qu'animateur du groupe (avec Tobias)*
- *Tobias Gerken (directeur de L'Arche à Strasbourg)*
- *André Lefèvre (président de L'Arche à Strasbourg)*
- *Ernesto Cecconello (trésorier de L'Arche à Strasbourg)*
- *Alain Chiesa (directeur des opérations à la SERS)*
- *Caroline Mange (chef de projet à la SERS)*

et si possible, et/ou sous réserve de confirmation de leur part :

- *Nathalie Texier (directrice d'Amitel)*
- *un représentant de la CEA*
- *un membre de la commission immobilière de L'Arche en France*
- *un membre de l'équipe de l'Arche à Strasbourg, à désigner par Tobias, selon les besoins*
- *... (la liste peut encore être complétée)*

Il reste deux enjeux importants à ne pas perdre de vue :

- *Associer l'ensemble de la communauté au suivi et à l'appropriation de cette étude (Tobias)*

- Associer les partenaires extérieurs et notamment les pouvoirs publics (André, Tobias, ou le groupe Archipel)

Il sera régulièrement rendu compte au CA de L'Arche à Strasbourg et au responsable régional de L'Arche en France de l'avancement des travaux.

Le rythme de travail du groupe, et l'échéance des livrables restent à définir.

Un échange s'ouvre ensuite avec les participants :

Virginie Kieninger se dit admirative du travail accompli et exprime ses encouragements pour la suite.

En réponse à une autre question sur l'existence de projets semblables, André Lefèvre indique que les projets de création ou d'extension au sein de la Fédération de L'Arche en France sont tous des projets d'habitats inclusifs. Certains sont ouverts à la présence d'autres habitants (des étudiants comme à L'Arche à Strasbourg, une famille ou un bénévole dans d'autres communautés). L'étude de faisabilité que nous engageons doit vérifier que ce type d'extension est possible, pour d'autres « voisins bienveillants » qui voudraient partager toute ou partie de la vie communautaire.

Étienne Langard demande comment d'autres communautés portent la question de la vie intime affective et sexuelle et s'il est possible de proposer une vie en couple. Tobias Gerken explique qu'un « document repères » a été élaboré pour accompagner les équipes et les habitants des maisons dans cette dimension, précisant les conditions dans lesquelles une vie de couple pourrait se conjuguer avec une vie communautaire : aujourd'hui, il est possible d'inviter quelqu'un pour quelques nuits tout en s'assurant de la sécurité des habitants. L'accompagnement est réalisé par des référents formés et des personnes externes. Martine Florence se dit satisfaite de cette évolution, qui ouvre la possibilité de vivre seul ou en couple et de grandir ainsi en liberté et autonomie. Claire Pauly salue la qualité de l'accompagnement individualisé assuré dans ce domaine par L'Arche à Strasbourg.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la lettre de mission du groupe « Archipel » telle qu'elle a été présentée par le président. Elle aura pour objet l'étude de faisabilité d'un ensemble inclusif de logements innovants à proximité de l'écoquartier Danube, regroupant des appartements « satellites » autour d'un lieu de vie modulaire et intergénérationnel.

8. Élection des administrateurs

Les mandats de Birgit Rieutord, Pierre Speich et Catherine Kieffer arrivent à échéance en 2024. Birgit et Pierre ne souhaitant pas renouveler leur mandat, le conseil d'administration propose de les remplacer par Gérard Masson et Ernesto Cecconello. André présente Gérard, excusé pour cette assemblée, et invite Ernesto à se présenter. L'un comme l'autre sont très engagés avec les bénévoles des Pot'irons depuis environ une année. Il remercie aussi Catherine Kieffer, qui accepte le renouvellement de son mandat.

Sur proposition du président :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Catherine Kieffer. Elle élit Ernesto Cecconello en remplacement de Pierre Speich, et Gérard Masson en remplacement de Birgit Rieutord, pour une durée de six années.

Les mandats des administrateurs se répartissent donc désormais de la façon suivante :

| Mandats échus en <u>2026</u> | Mandats échus en <u>2028</u> | Mandats échus en <u>2030</u> |
|--|---|---|
| Esther Leblond Alain Lalé Claudine Pabst | Ewa Lalé Jean-Pierre Coué André Lefèvre | Gérard Masson Ernesto Ceconello Catherine Kieffer |

A 12h, l'ordre du jour ayant été traité, l'Assemblée Générale prend fin.

Elle est suivie d'une présentation par les adhérents du GEM de l'association « Les Copains d'Abord » dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue le 23 mai 2024. Cette association a pour objet d'animer le Groupe d'Entraide Mutuel, avec le soutien de L'Arche à Strasbourg. A cet effet, une convention de gestion a été signée le même jour entre les deux associations.

Le Président

La Secrétaire